

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.04/08

A propos du fonds communal des digues

M. Didier Nicoulin, CS•POP

Le Conseil communal répond ce qui suit à cette question écrite qui a trait au financement du fonds communal des digues et à l'entretien des cours d'eau.

Voici donc les réponses aux cinq points évoqués.

1. Tout propriétaire foncier situé sur le territoire de la commune de Delémont paie la taxe des digues.
2. Il n'y a aucun lien avec la taxe immobilière. Toutefois, il y a lieu de préciser que la taxe des digues figure sur la même facture et que la base du calcul est la même, à savoir la valeur officielle des bâtiments.
3. Personne ne bénéficie d'exemption de la taxe.
4. Les imputations internes à charge du fonds des digues pour l'entretien des cours d'eau sont :
 - ◆ prestations du personnel du Service des travaux publics, bureau technique, maître digueur et Voirie Fr. 110'000.-
 - ◆ utilisation des véhicules et machines de la Voirie Fr. 20'000.-
 - Fr. 130'000.-
5. Les travaux réalisés ces cinq dernières années peuvent être résumés de la manière suivante :
 - ◆ rigole au sud des jardins familiaux reliée au ruisseau du Voirnet
 - ◆ passage piétons sur ruisseau du Voirnet avec petite passerelle en prolongement de la rue des Verdiers
 - ◆ différentes stabilisations des berges le long de la Sorne, y compris à la Grande-Ecluse
 - ◆ réfection du mur en moellons au nord-ouest du pont sur la Sorne à l'avenue de la Gare
 - ◆ remplacement de la passerelle à l'amont de la Grande-Ecluse près des terrains des Prés-Roses. Travaux réalisés en collaboration avec les PCH pour la piste cyclable
 - ◆ réparation provisoire de la vanne du Ticle à la Grande-Ecluse
 - ◆ entretien général des berges de l'ensemble des cours d'eau et curages
 - ◆ réalisation du ruisseau de la Communance dans le cadre du plan spécial "Communance ouest" et amélioration de l'écoulement, y compris sous la ligne CFF
 - ◆ carte des dangers : travaux de mesures urgentes réalisés dans le cadre du crédit de Fr. 600'000.- lié aux dangers provoqués par les crues de la Sorne.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Gilles Froidevaux

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 17 juin 2008